Nations Unies S/2009/463



Conseil de sécurité

Distr. générale 16 septembre 2009 Français Original : anglais

Lettre datée du 15 septembre 2009, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document de réflexion concernant le sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires qui doit se tenir le 24 septembre 2009 (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Susan E. Rice



Annexe à la lettre datée du 15 septembre 2009 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Document de réflexion concernant le sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires

Il est essentiel pour assurer la sécurité des nations et la paix dans le monde de prévenir la prolifération et l'utilisation des armes nucléaires. Comme le Président Obama l'a indiqué cette année, « une arme nucléaire qui exploserait dans une ville, – que ce soit New York, Moscou, Islamabad, Mumbai, Tokyo, Tel-Aviv, Paris ou Prague – pourrait faire des centaines de milliers de morts. Quel que soit l'endroit, les conséquences éventuelles seraient incalculables pour la sécurité de la planète et la nôtre, notre société, notre économie, notre survie ». Avec la récente réunion du Groupe des Huit à L'Aquila ayant débouché sur une déclaration sur la non-prolifération, le sommet sur la sécurité nucléaire qui doit se tenir en mars 2010 et la Conférence des Parties chargée d'examiner le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui suivra, l'occasion existe pour la communauté internationale de braquer les projecteurs sur cette question de sécurité essentielle.

Le 24 septembre, les États-Unis réuniront le Conseil de sécurité au niveau des chefs d'État et de gouvernement pour étudier la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Ce sommet du Conseil de sécurité sera présidé par le Président Obama et vise à appeler l'attention des hauts responsables gouvernementaux sur les dangers nucléaires auxquels est confrontée la communauté internationale et le caractère urgent des mesures concrètes qu'il convient de prendre pour y faire face.

Le sommet du Conseil de sécurité portera sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires de façon générale et non pas sur des pays donnés. Ses objectifs seront de souligner la portée mondiale des menaces de prolifération, l'obligation partagée de réagir, les mesures positives prises pour réduire les dangers nucléaires et le rôle essentiel joué par le Conseil de sécurité pour aborder une menace nucléaire pressante et qui va s'aggravant.

Trois sujets clefs liés à la réduction de la menace nucléaire seront examinés : la maîtrise des armements et le désarmement nucléaire, le renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire et la perturbation du trafic illicite de matières dont on redoute la prolifération et la sécurisation de ces matières où qu'elles se trouvent.

Plus précisément, le sommet pourra mettre en évidence et renforcer le soutien international aux traités multilatéraux relatifs à la maîtrise des armes nucléaires et aux initiatives de désarmement nucléaire en cours, et permettre notamment de réaffirmer l'importance accordée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et aux efforts déployés pour dénucléariser le monde.

Le sommet aura également pour but de renforcer l'appui aux négociations concernant le Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, au Protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à la maîtrise des armements stratégiques, notamment des nouvelles négociations START.

09-51496

Ayant pour objectif de renforcer le régime international de non-prolifération nucléaire existant, le sommet pourra promouvoir l'appui à l'assistance technique et l'accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire et les efforts visant à préciser les obligations en matière de non-prolifération et de garanties et à en assurer le respect et à prévenir une mauvaise utilisation de la disposition relative à la dénonciation du Traité.

Le sommet sera l'occasion de trouver des moyens d'améliorer les capacités des États de lutter contre le financement de la prolifération et d'éliminer les réseaux fournisseurs. Le sommet pourra aussi faciliter la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, notamment grâce à l'apport de ressources financières aidant les États à appliquer les dispositions clefs de la résolution.

Enfin, le sommet aura pour objectif de souligner combien il importe d'accélérer les efforts déployés pour sécuriser les matières se prêtant à la fabrication d'armes nucléaires de par le monde et de promouvoir la mise au point et la mise en commun des meilleures pratiques pour la sécurité nucléaire.

Tous ces éléments font partie d'une approche globale visant la réduction des dangers et risques résultant de l'acquisition par des terroristes d'armes ou de matières nucléaires. Les menaces sont immédiates et réelles et le rôle du Conseil de sécurité en la matière est unique et indispensable. Le sommet contribuera à appeler de nouveau l'attention de la communauté internationale sur ces questions et à renforcer sa volonté d'intervention.

09-51496